

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

---

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 434

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard, M. Yves Cochet et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant :**

L'article 38 de la Constitution est abrogé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent abroger le régime des ordonnances qui permet de dessaisir le Parlement d'importantes prérogatives.